

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°031/2024

Objet : Logiciel de gestion des cimetières - Résiliation du contrat avec SAS GesCime et souscription à un abonnement avec Logitud Solutions.

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20-016 en date du 10 juillet 2020 portant délégations d'attributions de fonctions du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;

Considérant la nécessité d'actualisation de notre base de données relative aux cimetières ;

Considérant la nécessité d'intégrer le cimetière en cours de construction à cette base de données ;

Considérant l'offre de Logitud Solutions, plus avantageuse et complète que celle de la SAS GesCime.

Décide

Article 1^{er} : De résilier notre abonnement au logiciel de gestion des cimetières de la SAS GesCime.

Article 2 : De souscrire, auprès de la société Logitud Solutions à un logiciel de gestion des cimetières. Le coût de l'investissement s'élève à 9525,00 € TTC pour l'exercice 2024. La partie fonctionnement comprend quant à elle l'assistance et la maintenance du logiciel.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publié le : **14 AOUT 2024**

Fait à Manduel, le 12 août 2024

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE MANDUEL' at the top and 'Gard' at the bottom, with a central emblem featuring a crown and a shield.